
COMMUNIQUE DE PRESSE
23 avril 2010

**Avis du HCB relatif à la demande de mise sur le
marché du maïs BT-11 pour la culture**

A la suite de la saisine du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche du 4 février 2010, le Haut Conseil des Biotechnologies rend son avis sur la partie « culture » du dossier C/F/96/05.10 relatif à la mise sur le marché du maïs Bt11 déposé par Syngenta Seeds, dans le cadre de la directive 2001/18/CE sous la référence C/F/96/05.10.

L'avis du Haut Conseil des biotechnologies est constitué des recommandations de son Comité Économique, Éthique et Social et de l'avis de son Comité Scientifique.

L'avis et la recommandation sont consultables sur le site intergouvernemental <http://www.ogm.gouv.fr/>

► **Le Haut Conseil des Biotechnologies**

Le Haut Conseil des Biotechnologies, instance d'évaluation, d'expertise et de concertation a été créé par la loi du 25 juin 2008.

Mise en place le 22 avril 2009, **cette structure indépendante**, qui réunit 63 membres, **est composée d'un Comité Scientifique (36 membres)** présidé par Jean-Christophe PAGÈS, et d'un **Comité Economique, Ethique et Social (27 membres)** présidé par Christine NOIVILLE. Le HCB rassemble, entre autres, des personnalités désignées notamment auprès des organismes publics de recherche en raison de leurs compétences scientifiques et techniques, des élus locaux, des parlementaires, des représentants d'associations et d'organisations professionnelles.

Le HCB est présidé par Catherine Bréchnac.